

PLU de la commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE

BILAN DE LA CONCERTATION

A annexer à la délibération arrêtant le projet de PLU

La prescription de la révision générale du PLU de la commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE date du 1^{er} juin 2015. Néanmoins, afin de bénéficier des nouvelles dispositions réglementaires (notamment relatives à la recodification du code de l'urbanisme), le Conseil Municipal du 13 juin 2016 a abrogé la délibération du 1^{er} juin 2015 afin de represcrire la révision du PLU qui sera régi par les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2018, la commune déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE intègre la commune nouvelle des Vallons de l'Erdre. Cette dernière a pris une délibération le 23/01/2018, afin d'achever la procédure de révision du PLU.

D'après la délibération de prescription, le projet de PLU sera soumis à la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités minimales suivantes :

- Un affichage de la délibération de prescription de la révision du PLU pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Une information diffusée par les moyens de communication de la mairie ;
- Une réunion publique avec la population ;
- Un dossier disponible en mairie ;
- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture tout au long de la procédure.

Par ailleurs, la commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

1. Les articles, affichages et publications

La délibération prescrivant le PLU a été affichée pendant toute la durée des études à la mairie de la commune déléguée de Saint-Mars-La-Jaille.

La publication de la prescription a été effectuée dans un journal local.

Des panneaux d'exposition relatifs aux différents documents d'études ont été affichés en mairie au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ce, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.



Différents articles sont parus tout au long de la procédure d'élaboration du PLU au sein du bulletin municipal (cf. Annexes).

2. Les réunions et permanences

Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a débuté en mai 2016 pour se terminer en mars 2019. Il s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- Environ 30 réunions de travail,
- 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées qui se sont déroulées le 23 mai 2017 et le 30 octobre 2018,
- 2 réunions publiques qui se sont déroulées le 29 mai 2017 et le 14 novembre 2018,
- Le débats sur le PADD a eu lieu le 13 février 2018,
- Deux réunions de concertation avec l'ensemble des exploitants agricoles ont eu lieu le 26 septembre 2016, suite à l'envoi d'un questionnaire à compléter, ainsi que le 2 octobre 2018.
- Une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs économiques a eu lieu le 26 septembre 2016, suite à l'envoi d'un questionnaire à compléter.

3. Les courriers et registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription de la révision générale du PLU. Il a été clôturé lors de l'arrêt du PLU, soit le 27 mars 2019.

La commune a réceptionné plusieurs demandes de particuliers (inscrites au sein du registre ou envoyées par courrier) auxquelles elle a apporté les réponses argumentées ci-dessous :

N° de la demande	Nom du demandeur	Situation du terrain	Référence cadastrale	Objet de la demande	Réponse apportées
1	Henri Hamon	La Trichottière	ZP0069	Renouvellement de demande de classement d'une parcelle en zone constructible. Elle aurait fait l'objet d'un certificat d'urbanisme favorable en 2007.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible. Elles sont, de plus, éloignées du bourg.
2	Martine Paudois		ZH0105	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible. Est en zone A mais l'exploitation agricole a été arrêtée depuis 2016.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Néanmoins, la longère présentant un caractère patrimonial a été identifiée comme pouvant changer de destination.
3	André Petiteau	Tortterelle	ZE 78 79 et 80	Renouvellement de demande de classement de 3 parcelles en zone constructible	Favorables – Ces trois parcelles sont en partie constructible (bande d'environ 40 mètres de profondeur à compter de la voie) afin de permettre le comblement des dents creuses du hameau de Tortterelle (zonage Ah).

4	Marcel Guillot	Haute Marie	ZR 38 et 87	Renouvellement de demande de classement de 2 parcelles en zone constructible	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible. Elles sont, de plus, éloignées du bourg et à proximité de la RD 878.
5	Gaëlle Bourgeois	Basses Places	ZN0139	Demande de classement de 2 parcelles en zone constructible. Elles étaient constructibles lors de l'achat.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible.
6	Marie Anne Joujon	Vivelle	ZA0062	Demande qu'un bâtiment (une ancienne habitation) situé en zone A soit classé de manière à ce qu'une extension soit possible. Bâtiment mitoyen.	Favorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible, néanmoins l'évolution limitée (extensions et annexes) des bâtiments existants à usage d'habitation lors de l'approbation du présent PLU est possible.
7	Eugène Robert		D1299 et 0356	Demande de classement de 2 parcelles en zone constructible. Elles étaient constructibles lors de l'achat. Les 2 parcelles sont en zones inondables.	Défavorable – Les parcelles se situent en zone inondable.

8	Mr Cosse Brissac	Tortерelle	ZH0010	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible. Elle était constructible avant la dernière révision du PLU.	Favorable - La parcelle est classée en Ah au sein du présent PLU.
9	René Pasquier	Les Grands Clos	ZH0153	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible. La délimitation du secteur Ah limitrophe à la parcelle a été définie au plus près des constructions existantes afin de permettre seulement la densification de l'espace urbanisé existant.
10	Hudhomme Isabelle		AB 274, 67 et 68	Demande de classement d'une partie de parcelle en zone constructible. N'est pas en zone constructible dû aux 15m par rapport à la route. Projet de séparation en 3 lots dont un constructible (lot B)	Favorable - La parcelle est classée en Ub au sein du présent PLU.
11	Courrier commun de Consorts Renouard et Consorts	La Servièrе	ZH 90, 97, 92, 96, 91, 125, 107, 94, 124	Demande collective de classements de 9 parcelles en zone constructible. Le secteur est desservi en réseaux.	Partiellement favorable - Une partie des parcelles est classée en Ub au sein du présent PLU. Les parcelles à l'est n'ont pas été identifiées par la commune comme localisation préférentielle pour l'extension de l'urbanisation. Ce parti d'aménagement répond également

	Perdriau				aux objectifs de modération de consommation de l'espace, introduits par les Lois Grenelle I et II et renforcés par la Loi ALUR et d'extension limitée de l'urbanisation prévus par la Loi littoral (article L. 121-8 et suivants du Code de l'urbanisme).
12	Courrier commun de N.Derouet, Consorts Renouard et Consorts Perdriau	La Servièrè	ZH 77 78 26 76	Demande collective de classements de 4 parcelles en zone constructible. Le secteur est desservi en réseaux.	Défavorable - Les parcelles n'ont pas été identifiées par la commune comme localisation préférentielle pour l'extension de l'urbanisation. Ce parti d'aménagement répond également aux objectifs de modération de consommation de l'espace, introduits par les Lois Grenelle I et II et renforcés par la Loi ALUR et d'extension limitée de l'urbanisation prévus par la Loi littoral (article L. 121-8 et suivants du Code de l'urbanisme).
13	Courrier commun de N.Derouet et Consorts Perdriau		ZH74	Demande collective de classement d'une parcelle en zone constructible. Le secteur est desservi en réseaux.	Défavorable - La parcelle n'a pas été identifiée par la commune comme localisation préférentielle pour l'extension de l'urbanisation. Ce parti d'aménagement répond également aux objectifs de modération de consommation de l'espace, introduits par les Lois Grenelle I et II et renforcés par la Loi ALUR et d'extension limitée de l'urbanisation prévus par la Loi littoral (article L. 121-8 et suivants du Code de l'urbanisme).
14	Roger Legault		161	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible.

15	Jean Pierre Tourneux	Basses places	ZM0024	Demande de classement d'une parcelle en zone constructible pour 2 habitations.	Défavorable - La Loi ALUR a réaffirmé le principe d'inconstructibilité des zones agricoles et naturelles en vue de lutter contre le mitage et l'étalement urbain, et a mis fin à la possibilité de pastiller des zones urbaines constructibles au sein de ces espaces. Aussi, les parcelles considérées ne peuvent être classées en zone constructible.
16	Thierry Vendaele	Grand Bel Air	ZI0042	Demande de changement de destination - cessation d'activité agricole - souhait d'aménager une partie des dépendances à côté de son habitation	Pas identifié comme pouvant changer de destination car ne répondant pas aux critères.

4. Bilan de la concertation

Les deux réunions publiques ont été annoncées plusieurs jours avant (cf. Annexes) et ont été organisées en début de soirée afin d'être accessibles au plus grand nombre, en dehors des heures habituelles de travail. Elles ont réuni une cinquantaine de personnes (20 personnes à la première réunion publique et 30 personnes à la seconde) et ont permis d'informer les habitants sur la procédure, le contenu du PLU, les grandes orientations du projet communal ainsi que les grands principes retenus pour le règlement et le zonage. Des échanges ont eu lieu et des questions pertinentes sur le projet communal ont été posées. Les réponses apportées ont permis de justifier le projet communal sur des thématiques variées telles que l'environnement, le développement urbain, la projection démographique, la capacité des réseaux d'eau et d'assainissement, les déplacements, le paysage urbain et l'architecture locale...

A la suite des réunions, plusieurs habitants sont venus consulter les éléments en mairie, ce qui prouve l'impact de cette modalité de concertation. Plus de trois mois ont été laissés aux habitants, après la dernière réunion publique, avant de clôturer le registre de concertation.

Les réunions de concertation spécifiques à destination des agriculteurs et des acteurs économiques ont permis d'enrichir les éléments de diagnostic et de connaître les besoins du territoire selon les secteurs.

La publication de nombreux articles dans le bulletin municipal ainsi que la réalisation d'une exposition affichée ont un effet difficilement quantifiable mais cela explique certainement en partie la forte affluence lors des réunions publiques.

ANNEXES

- Extrait du bulletin municipal – juin 2016

Juin 2016
N° 179

INFOS MUNICIPALES

Notre marché du mardi matin Faites-le vivre !



Un an déjà que nos commerçants non sédentaires vous accueillent, chaque semaine, place du Général de Gaulle, complétant ainsi l'offre commerciale déjà présente sur la commune ! Pour que ce marché continue à se développer et à animer notre centre-ville, venez nombreux les rencontrer : fromager, poissonnier, volailler, primeurs, galettes, prêt-à-porter... ils vous attendent

le mardi matin

de 8 h 30 à 13 h

et sauront vous guider dans vos choix de produits.

04/04 Thomas CASEIRO
L'ERREIRA
17 avenue C-H de COSSÉ
BRISSAC

18/04 Jade THIÉVIN
3 rue du Lavoir

29/04 Nathan GONTIER
35 rue de Provence

03/05 Eden SOYEZ
13 rue d'Anjou

09/05 Soan ADAM
101 bis, Les Basses Places
BRISSAC

NAISSANCES

29/04 Marie GAUTIER
veuve BEAUJARD
10 rue des Platanes - 95 ans

16/05 Madeleine LAINÉ
veuve DANDO
10 rue des Platanes - 90 ans

DÉCÈS

ÉTAT-CIVIL

Référendum Notre-Dame-des-Landes

Une consultation locale de la population de La Loire-Atlantique est organisée sous forme d'un référendum

Dimanche 26 juin

Bureaux de vote dans la salle du conseil municipal

de 8 h à 18 h

La commission nationale du débat public mettra en ligne un dossier d'information sur le projet au moins 15 jours avant la date fixée pour la consultation, afin de permettre à l'ensemble des citoyens d'en prendre connaissance.

Infos sur : www.loire-atlantique.gouv.fr



Inscription sur les listes électorales pour les jeunes ayant 18 ans

Vous avez ou vous atteindrez l'âge de 18 ans avant le 26 juin 2016... la procédure d'inscription d'office pour les jeunes ayant 18 ans ne s'applique pas pour cette consultation (décret n° 2016-503 du 23 avril 2016).

Il est cependant possible d'effectuer une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales en se présentant, avant le 15 juin 2016, à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile.

Plan Local d'urbanisme (PLU) Information

La commission communale a lancé la procédure de révision générale du PLU par une première réunion de travail animée par le cabinet O'TOPOS (URBAM CONSEIL) le 18 mai 2016. Un registre des observations est à la disposition des administrés, à l'accueil de la mairie, afin que le public puisse y apposer ses remarques.

Plan canicule

Un dispositif canicule est en place depuis 2003.

Toutes les personnes isolées, âgées de plus de 65 ans, sont invitées à s'inscrire à la mairie.

Nos services se chargent de prendre de leurs nouvelles et d'agir en cas de besoin, si les températures dépassaient les 30 degrés la journée et ne descendaient pas en-dessous de 20 degrés la nuit pendant plusieurs jours.

Concours des maisons fleuries

Ouvert à tous les habitants, ce concours a pour objectif de favoriser le fleurissement de la commune, afin d'offrir un cadre de vie plus agréable et plus accueillant pour les visiteurs.

Toute habitation peut concourir dans la mesure où l'espace à juger est visible de la rue, d'un chemin ou d'un sentier communal.

Les inscriptions se font à la mairie du 1^{er} au 30 juin via un formulaire d'inscription.

Cette année, les critères de notation sont les suivants :

- impression d'ensemble (qualité d'accueil, entretien, propreté)
- harmonie des végétaux et des couleurs.

Nouveauté 2016

- Les participants de l'année 2015 sont automatiquement réinscrits, sauf s'ils ne souhaitent plus concourir, auquel cas il suffira d'en avvertir la mairie.



Piscine Alexandre BRAUD - Ouverture

La piscine ouvre ses portes au public les week-ends du mois de juin.

Samedi :
14 h - 19 h

Dimanche :
10 h - 12 h / 15 h - 19 h

Tarifs :

Enfant - 2 ans : gratuit
Enfants de 2 à 16 ans : 2,10 €
Adulte : 4,20 €



Mini-golf Ouverture

Le parc sera ouvert le week-end de 15 h à 19 h.

Tarifs :

Enfants de 2 à 16 ans : 2,10 €
Adulte : 4,20 €



- Extrait du bulletin annuel – 2017

Urbanisme



André BLANCHET,
Adjoint à l'urbanisme, bâtiments, voirie, environnement, tourisme

vie municipale



PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

La commune de Saint-Mars-la-Jaille a, récemment, lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplacera le document en vigueur dès son approbation.

Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui, en plus de définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain, exprime un projet de développement du territoire communal sur le long terme.

Élaborer un PLU, c'est répondre à la question suivante : « *Quelle commune voulons-nous habiter et laisser à nos générations futures ?* »

Le dossier de PLU se compose :

- d'un rapport de présentation constitué d'un diagnostic de la commune et de l'ensemble des justifications et évaluations des incidences du projet de PLU sur l'environnement,
- d'un projet d'aménagement et de développement durables fixant les grandes orientations du développement futur de la commune,
- d'un plan de zonage et d'un règlement qui déterminent les conditions de constructibilité des terrains,
- des orientations d'aménagement et de programmation qui fixent notamment les principes d'aménagement des zones à urbaniser, de la liste des emplacements réservés,
- d'annexes (plans des réseaux d'eau et d'assainissement, liste des servitudes d'utilité publique...)

Qui participe à l'élaboration du PLU ?

- Les élus de la commune qui traduisent, dans les documents, leur projet d'aménagement communal,
- un groupement de bureaux d'études spécialisés, dont le mandataire est TOPOS Urbanisme, qui conseille et aide la commune à élaborer son PLU,
- la DDTM 44 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et la COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis), en tant qu'assistants à maîtrise d'ouvrage, qui contrôlent les documents sur le fond et la forme et assistent la commune dans toutes les démarches administratives liées à la procédure d'élaboration du PLU,
- les personnes publiques associées (communes riveraines, Préfecture de Loire-Atlantique, Direction Régionale des Affaires Culturelles des

Pays de la Loire, DDTM 44, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Conseil Régional des Pays de la Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) seront consultées sur le projet et donneront leur avis. Leur rôle est de vérifier si le document respecte les lois en vigueur et s'inscrit dans les orientations des documents d'échelle supra communale,

- les habitants qui, tout au long de l'élaboration, sont tenus informés et peuvent donner leur avis sur le projet.

Le PLU et la concertation avec la population

La concertation est l'action d'agir et de réfléchir ensemble. Elle se déroule jusqu'à l'arrêt du PLU.

Les modalités de concertation retenues par la commune sont :

- une information diffusée par les moyens de communication de la mairie,
- une réunion publique avec la population,
- un dossier disponible en mairie,
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée mis à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture tout au long de la procédure.

À l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté par Monsieur le Maire au conseil municipal qui en délibérera.

Les étapes de l'élaboration du PLU

- Une phase technique d'élaboration du projet complet de PLU au cours de laquelle se déroulera la concertation et qui devrait durer près de deux ans. Cette phase a débuté cet été par la rédaction du diagnostic de la commune.
- Une phase administrative avec consultation officielle des Personnes Publiques Associées, enquête publique et approbation du PLU qui devrait durer près de dix mois.

Si l'on considère les délais de production et les délais administratifs, l'élaboration d'un PLU s'étend sur deux ans et demi pour un total d'une trentaine de réunions.

LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHAMP DU PUITS

Le lotissement communal « Le Champ du Puits », constitué pour sa première tranche de 32 lots, dont la superficie varie de 340 à 580 m², est dans sa phase de commercialisation.

Certains lots sont, d'ores et déjà, vendus et quelques maisons d'habitation sont en construction, voire achevées.

Une plaquette d'informations présentant les principes d'aménagement accompagnée de la grille tarifaire de ce lotissement, ainsi que les services, commerces et équipements de proximité est à la disposition du public en Mairie.



CONTACT

Sylvie PINEAU - Service urbanisme - Tél. 02 40 97 45 06
Courriel : urbanisme@saint-mars-la-jaille.fr

Lotissement communal « le Champ du Puits »

Votre terrain à partir de 28 720 € TTC.

À 10 minutes à pied de l'ensemble des services

Champ du Puits I

Informations et réservations à la mairie au 02-40-97-45-06

contact@urbanisme-la-jaille.fr

http://www.saint-mars-la-jaille.fr

▪ Annonces des réunions publiques

INFOS MUNICIPALES

Mai 2017
N° 190

Éditorial

Projet de santé

Régulièrement, dans les médias, le sujet des déserts médicaux est évoqué, ce qui crée beaucoup d'inquiétude auprès des populations concernées. L'accès à une offre médicale de proximité a été, durant plusieurs dizaines d'années, un acquis auquel nous nous sommes accoutumés.

Dans beaucoup de domaines, la société a évolué, les modes de travail ne sont plus ceux des

générations précédentes. Un partage équitable entre l'activité professionnelle, la vie familiale et les loisirs permet un équilibre de vie harmonieux souhaité par les nouvelles générations.

Les acteurs de santé ne sont pas à l'écart de ce mouvement : ils éprouvent la même passion pour leur travail que leurs prédécesseurs mais l'organisation de l'activité professionnelle est différente, plus confraternelle. Les maisons de santé (appelées pluridisciplinaires) voient le

jour dans beaucoup de collectivités ; elles regroupent médecins, infirmiers, kinésithérapeutes... autour d'un projet de santé à l'échelle d'un territoire.

Le territoire de la (future) commune nouvelle de Vallons de l'Erdre, après une période difficile de carence de médecins, a surmonté l'épreuve, dans un premier temps grâce à l'implication des médecins installés dans un large périmètre en attendant l'arrivée du Centre de Santé avec ses deux

professionnelles qui complète une offre de santé actuellement satisfaisante. Cet équilibre est fragile ; il ne faut pas croire que tout est acquis et que nous sommes à l'abri d'un impondérable. Nous devons soutenir tous les professionnels de santé qui sont une richesse pour Vallons de l'Erdre ; privilégions la proximité et mobilisons-nous pour faire aboutir un projet de «Maison de Santé Pluridisciplinaire».

Le Maire,

Michel GASNIER



Les professionnels de la santé sur la commune

Médecins

Docteurs MAINBOURG
Tél. 02 40 97 00 35
Docteurs STUBBE
et DECHANCÉ
Tél. 02 40 58 72 97

Ambulancier

Ambulances-Taxis GUÉRIN
SARL SEIFERT DELEPINE
Tél. 02 40 96 00 70

Cabinet d'infirmières

M^{mes} VINCENT, SOUPAULT,
LEMOINE et DEMAS
Tél. 02 40 97 08 61

Chirurgiens dentistes

Docteurs MAINGUY
et FOUCHER
Tél. 02 40 97 00 47

Kinésithérapeutes

M. GUILLORE
Tél. 02 40 13 20 49
M. RABAULT / M^{me} MANIERE
Tél. 02 28 00 15 63
M. COQUILLARD
Tél. 07 64 09 12 89

Orthophonistes

M^{mes} COLLIN, BARRE,
DANGUY DES DESERT
Tél. 02 40 97 40 11

Ostéopathe

M. CAILLEAU
Tél. 06 70 23 43 78

Pédicure / podologue

M^{me} PERRE FONTAINE
Tél. 02 40 13 26 89

Pharmacie du Val de l'Erdre

M. et M^{me} GAILLY
Tél. 02 40 97 00 23
Trouvez la pharmacie de
garde la plus proche de
chez vous en appelant
le 32 37 (24 h / 24 h).



Clinique vétérinaire

Tél. 02 40 97 80 26

PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 2 mai - 19 h 30
Salle LECOQ

■ PLU : réunion publique

lundi 29 mai 2017

20 h
Salle LECOQ

Révision du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) :
réunion publique sur la
présentation du diagnostic
et du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable
(PADD).

commémoration du 8 MAI 1945

lundi 8 mai

11 h

Rassemblement devant
la mairie

Monsieur le Maire
et le conseil municipal
invitent la population à
assister à la cérémonie de
commémoration
de la journée du
8 mai 1945.

Modernisation de la déchetterie

Le démarrage des travaux,
annoncés en mai dans le dernier
bulletin, est reporté.

Pour connaître les dates de
fermeture de la déchetterie,
rendez-vous sur www.pays-ancenis.com
et sur la page
Facebook (COMPA44150).



27/03 Téo CHAUVIN
25 rue des Huguenots

07/04 Louwenn CADET
72 C rue de Châteaubriant

NAISSANCES

11/04 Marcel BAUDOUIN
20 Tortercelle - 83 ans

DÉCÈS

ÉTAT-CIVIL

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

PLU - Réunion publique

www.saint-mars-la-jaille.fr/agenda/plu-presentation-du-diagnostic/ Rechercher

Les plus visités Débuter avec Firefox Galerie de composant... Sites suggérés 25 Google Agenda

DÉCOUVRIR ST-MARS-LA-JAILLE VIE MUNICIPALE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE VITALITÉ CULTURELLE ET ASSOCIATIVE ENFANCE JEUNESSE SOLIDARITÉ SANTÉ

Saint-Mars-la-Jaille

ACCESSIBILITE

Rechercher

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL · AGENDA · DIVERS · PLU - RÉUNION PUBLIQUE

PLU – RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du diagnostic et du Projet d'aménagement et de développement durable (PPAD).

Le 29 mai 2017 à 20h00

Divers

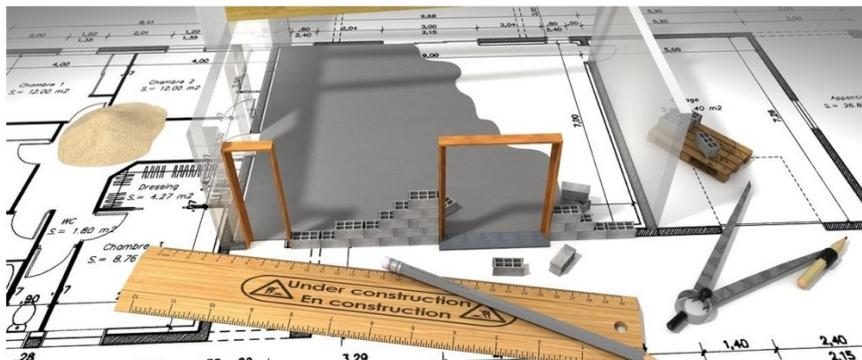
Lieu : salle Lecoq
Contact : Ville de Saint-Mars-la-Jaille
Téléphone : 02 40 97 45 06

CONTACT

← RETOUR À L'AGENDA

Out France 09 novembre 2018

<p>Annoncez gratuitement vos événements sur : www.infocale.fr</p>	<p>Pour ce 100^e anniversaire de l'Armistice 1914-1918, la municipalité de Vallons-de-l'Érdre organise une cérémonie du souvenir rassemblant les six communes déléguées, en présence des élus et des anciens combattants. La mairie invite tous les Vallonnais à participer à cet événement.</p>	<p>C' ca Je Th Bc htl</p>
<p>Saint-Géréon Permanence des élus Permanence. La permanence sera assurée par Thierry Michaud, avec ou sans rendez-vous. ■ Samedi 10 novembre, 10 h à 12 h, mairie, 11, rue de la Chevassière.</p>	<p>Samedi 10 novembre, 10 h 30, espace culturel Paul-Guimard, boulevard Jules-Ferry.</p>	<p>Te Le Th Ve</p>
<p>■ Après-midi dansant Animé par l'orchestre Guy Roberto. Organisé par le club de l'Amitié. Bar - Buffet. ■ Judi 15 novembre, 14 h, salle du Gotha, rue des Maîtres. Tarif : 7 € avec deux madeleines et une boisson gratuites.</p>	<p>Révision du Plan local d'urbanisme Réunion publique. Organisateur : Ville de Vallons-de-l'Érdre. Le bureau d'études Topos, chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration du document, animera la réunion. Présentation de la traduction réglementaire du projet communal à travers le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation. Débat, questions-réponses. Mercredi 14 novembre, 20 h, espace culturel Paul-Guimard, boulevard Jules-Ferry.</p>	<p>Tr 3 € Ré res</p>
<p>Repas des aînés La municipalité organise le traditionnel repas des aînés pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Les personnes n'ayant pas reçu d'invitation sont priées de se présenter en mairie aux horaires d'ouverture. Samedi 17 novembre, 12 h 30, salle du Gotha, rue des Maîtres. Inscription avant le 12 novembre.</p>	<p>Ouverture de la vitrine de Noël à Tro-Cantons À partir du 15 novembre et jusqu'à la fin d'année, TroCantons vous propose la traditionnelle vitrine de Noël où vous pourrez retrouver des centaines d'articles mis spécialement de côté tout au long de l'année.</p>	<p>Tr Co Ma La.</p>
<p>St Mars-la-Jaille 11 Novembre</p>	<p>Ouverture de la vitrine de Noël à Tro-Cantons À partir du 15 novembre et jusqu'à la fin d'année, TroCantons vous propose la traditionnelle vitrine de Noël où vous pourrez retrouver des centaines d'articles mis spécialement de côté tout au long de l'année.</p>	<p>Va Rei Rec Adr re. Jus de l 02 : http</p>

[VIE MUNICIPALE](#)[ENFANCE / JEUNESSE](#)[SORTIR, BOUGER](#)[SOLIDARITÉ / SANTÉ](#)[CADRE DE VIE](#)

VOUS ÊTES ICI : [ACCUEIL](#) · [ACTUALITÉS](#) · [DIVERS](#) · RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SAINT-MARS-LA-JAILLE...

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SAINT-MARS-LA-JAILLE ET VRITZ

[← RETOUR AUX ACTUALITÉS](#)